VIVRE EN PAYS D'ORTHE & ARRIGANS

ÉDITION 2021

www.pays-orthe-arrigans.fr

GUIDE PRATIQUE

DES SERVICES DE MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

pays d'ORTHE et ARRIGANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EDITO

Après une année 2020 particulière, impactée par une équation sanitaire que l'on aura du mal à résoudre, nous avons à cœur, les élus communautaires, les agents et moi-même, de démarrer cette nouvelle année plein d'optimisme dans ce coin de Pays où il fait bon vivre. Le Pays d'Orthe et Arrigans, un territoire où l'on aime grandir, vivre et s'épanouir. Un territoire attractif où viennent s'installer de nouvelles entreprises et où les touristes aiment se balader. Un territoire empreint de solidarité intergénérationnelle où les aînés sont accompagnés au mieux.
Un territoire d'émotions et de partage, fort de ses spécificités locales qui en font toute la richesse : culture, gastronomie, patrimoine...

Chaque jour, élus et agents œuvrent ensemble pour répondre aux besoins des habitants du Pays d'Orthe et Arrigans, apporter un service public de qualité et préserver le territoire.

Fonctionnement, services, contacts, informations pratiques ...suivez ce guide pour tout savoir de votre Communauté de communes.

Jean-Marc LESCOUTE
Président de la CCPOA

Guide pratique édité par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, 156 route de Mahoumic, 40300 Peyrehorade - Tél : 05 58 73 60 03 - communication@orthe-arrigans.fr - www.pays-orthe-arrigans.fr - Rédaction : CCPOA - Réalisation : Page Publique - 2021 - Impression : Copytel - Photos : Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Barge Tartas, DR.

SOMMAIRE

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAGE 3 À 14

GRANDIR
PAGE 15 À 20

BIEN VIEILLIR
PAGE 21 À 24

ENTREPRENDRE & TRAVAILLER
PAGE 25 À 28

SE DIVERTIR
PAGE 29 À 32

VIE QUOTIDIENNE
PAGE 33 À 40

AMÉNAGEMENT
PAGE 41 À 45

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

À VOTRE ÉCOUTE

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans œuvre quotidiennement au service de la population pour proposer un service de qualité à destination du grand public, des familles et des entreprises.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE, QUEL EST SON RÔLE ?

Faire du Pays d'Orthe et Arrigans un territoire où il est agréable de vivre et d'entreprendre, telle est l'ambition de la Communauté de communes. Ses élus, ses équipes, ses partenaires et les communes du territoire concourent à une réflexion collective pour fixer les grandes orientations du territoire. Elle mène à bien des projets qui seront profitables à l'ensemble de la population et à l'avenir du Pays d'Orthe et Arrigans.

CHIFFRES CLÉS

27 ÉCOLES MATERNELLES
dont 1 classe TPS

1 RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

2 LUDOTHÈQUES

2 MULTI-ACCUEILS
petite enfance

1 CRÈCHE FAMILIALE

2 ACCUEILS
de loisirs

1 LIEU D'ACCUEIL
enfants parent

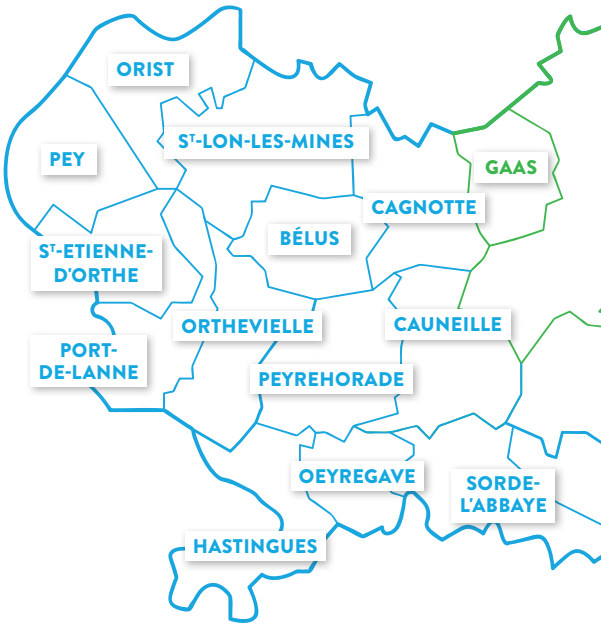

24 COMMUNES

24 000 HABITANTS

WWW.

Retrouvez
d'infos sur
sur www.pays-orthe-arrigans.fr

1 RELAIS ASSISTANTS
maternels enfants parents

1 CENTRE INTERCOMMUNAL
d'action sociale
(1 SAAD, 1 EPHAD, 1 portage repas)

1 MAISON DE SERVICES
au public

1 OFFICE DE TOURISME

2 ATELIERS
multiservices informatiques

1 PISCINE
intercommunale

391 KM²

+ DE **3 000** ENTREPRISES

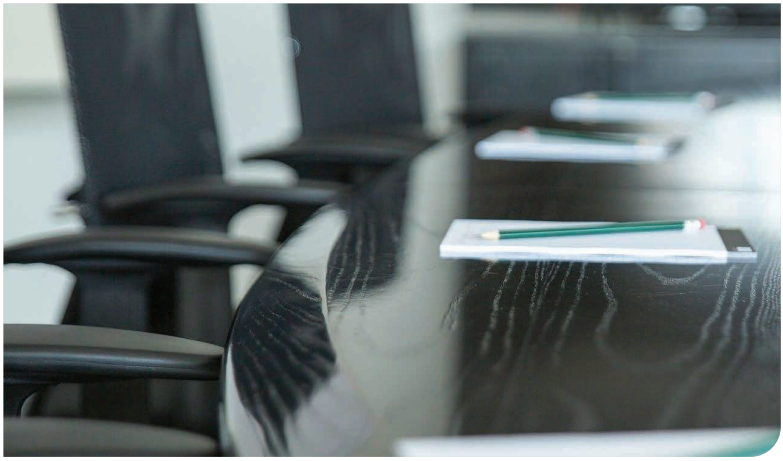

LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes remplit une mission de service public. Elle exerce des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles dans les domaines suivants :

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC FRANCE SERVICES

☑ **Création et gestion d'une maison de Services au Public** labellisée France services

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

☑ **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCOT) et schéma de secteur
☑ **Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux** (PLUi)
☑ **Mise en oeuvre et gestion d'un Système d'Information Géographique** (SIG)
☑ **Création, entretien et exploitation** des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides
☑ **Aménagement numérique**
☑ **Gestion des Milieux Aquatiques** et Prévention des Inondations (GEMAPI)
☑ **Programme Local de l'Habitat** (PLH)
☑ **Aménagement, entretien et gestion** des aires d'accueil des gens du voyage

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

☑ **Actions de développement économique** (implantation, création d'entreprises, favoriser la création d'emplois)
☑ **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle**, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
☑ **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales** d'intérêt communautaire
☑ **Promouvoir les activités touristiques** avec la création d'offices de tourisme

LA GESTION DES DÉCHETS

☑ **Collecte et traitement des déchets assimilés** : compétences déléguées au SITCOM pour le Secteur du Pays d'Orthe et au SIETOM pour le secteur des Arrigans

LA VOIRIE

☑ **Création, aménagement et entretien** de la voirie d'intérêt communautaire

ACTION SOCIALE

☑ **Politique sociale d'intérêt communautaire** (analyse des besoins sociaux, domiciliation)
☑ **Gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale comprenant :** un service Aide à domicile, un service Portage de repas et un Etablissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

LA PETITE ENFANCE ET LA JEUNESSE

☑ **Gestion du personnel et fonctionnement** des crèches collectives, de la crèche familiale, du Relais Assistants Maternels Enfants Parents (RAMEP) et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
☑ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements** de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
☑ **Mise en place et gestion** d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
☑ **Etudes, actions destinées au développement** des dispositifs et services dédiés à la petite enfance, enfance jeunesse sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans
☑ **Définition et mise en place d'un Projet Global de Territoire (PGT)**

LE PATRIMOINE, LA CULTURE ET LE TOURISME

☑ **Animation d'un réseau coordonné** de lecture publique (ludothèques et médiathèques)
☑ **Action de valorisation du patrimoine bâti, naturel ou culturel**
☑ **Organisation de spectacles vivants** (ateliers, résidences artistiques...)
☑ **Contruction, entretien et fonctionnement** d'équipements culturels d'intêret communautaire (Abbaye Saint-Jean-de-Sorde et maison des Jurats)

LE SPORT

☑ **Gestion de la piscine intercommunale**

LES ASSOCIATIONS

☑ **Actions de soutien aux associations** dans les domaines culturel, patrimonial, sportif, social et éducatif

LES MOBILITÉS

☑ **Gestion d'un système de transport à la demande** : Transp'orthe

L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

☑ **Création et gestion** d'Ateliers Multiservices Informatiques
☑ **Création et gestion** des Accès Publics Informatiques

LES ANIMAUX ERRANTS

☑ **Dispositifs** pour résoudre le problème des animaux errants

LA GOUVERNANCE

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans regroupe 24 communes représentées par 55 élus siégeant au conseil communautaire.

LE PRÉSIDENT

Il est élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat (6 ans). Il préside le Conseil et le Bureau. Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.

LE BUREAU

Le bureau est composé du président et de 6 vice-présidents. C'est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il se réunit chaque semaine pour examiner les dossiers en cours et préparer l'ordre du jour du conseil communautaire suivant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de l'intercommunalité. Le Conseil communautaire est présidé par le président. **Il est composé de 45 conseillers titulaires et de 10 conseillers suppléants élus dans les conseils municipaux des 24 communes.**

· **Les conseillers communautaires sont élus pour un mandat de six ans** lors des élections municipales. Chaque commune bénéficie d'un nombre de sièges calculé en fonction du nombre de ses habitants.

· **Le Conseil communautaire se réunit une fois par mois** en séance publique pour définir les orientations stratégiques et piloter ainsi l'action de la collectivité.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Cette Conférence des Maires rassemble les maires des 24 communes membres de la Communauté de communes. Elle se réunit deux fois par trimestre. Cette assemblée examine les sujets d'intérêt communautaire ayant un impact pour les communes. Elle peut également faire des propositions de mise à l'ordre du jour du Bureau sur tous les sujets relevant des compétences de la Communauté de communes. Charge au Bureau de les inscrire à son ordre du jour.

LES COMMISSIONS

Elles sont au nombre de six, composées d'élus communautaires et municipaux. Elles sont constituées pour travailler sur les différents domaines de compétences de la Communauté de communes. Ces commissions se réunissent plusieurs fois par an pour débattre de sujets soumis par le Conseil communautaire.

LA COMMISSION
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

prend en charge des thématiques liées à l'économie, à l'emploi, au réseau d'entreprises, à la gestion des zones d'activité, à la réserve foncière, à l'économie sociale et solidaire.

LA COMMISSION
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

s'occupe du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), à l'urbanisme dont les plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT

s'intéresse aux problématiques environnementales et notamment à la Gestion des Milieux Aquatiques, la Prévention des Inondations (GéMAPI) ou au Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

LA COMMISSION
TRAVAUX (voirie, bâtiments)

s'implique dans le programme annuel de voirie, dans la gestion du bâti propriété de la Communauté de communes (rénovation, entretien, maintenance), elle s'occupe aussi des projets de construction.

LA COMMISSION
PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME

est chargée de la valorisation du patrimoine bâti et naturel, des actions culturelles, de la lecture publique, des ludothèques et de la valorisation touristique.

LA COMMISSION
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT

participe à la définition du Projet Global de Territoire (PGT), à la gestion des crèches, du Relais d'Assistants Maternels Enfants Parents (RAMEP), du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), des écoles maternelles, elle soutient le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ainsi que de la gestion de la piscine intercommunale.

NB : Pour être au plus près des réalités du terrain, les sujets relevant de l'Action sociale sont confiés aux élus référents de chaque commune et non pas à une commission dédiée.

PRÉSIDENT

Jean-Marc **LESCOUTE** — Gaas

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

LES VICE-PRÉSIDENTS

Oeyregave

Serge **LASSERRE**

1er Vice-Président

Peyrehorade

Didier **SAKELLARIDES**

2e Vice-Président

LES CONSEILLERS

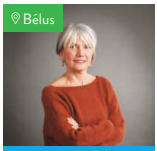

Bélus

Rachel **DURQUÉTY**

Cagnotte

Robert **BACHERÉ**

Cagnotte

Sylviane **LESCOUTTE**

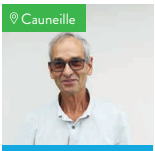

Cauneille

Christian **DAMIANI**

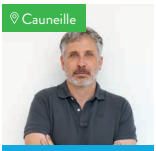

Cauneille

Julien **PEDELUCQ**

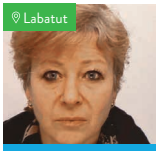

Labatut

Estelle **LEVI**

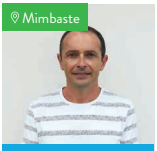

Mimbaste

Lionnel **BARGELES**

Mimbaste

Fabienne **LABASTIE**

Misson

Marie-Hélène **SAGET**

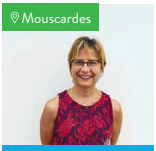

Mouscardes

Véronique **GOMES**

Peyrehorade

Isabelle **DUPONT BEAUVAIS**

Peyrehorade

François **CLAUDE**

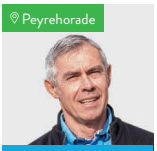

Peyrehorade

Jean-Luc **SEMACOY**

Peyrehorade

Liliane **MARBOEUF**

Peyrehorade

Christelle **ROLLO**

Pouillon

Sandrine DARRICAU-DUFAU

St-Cricq-du-Gave

Guy **BAUBION BROYE**

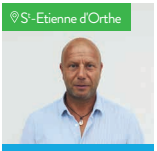

St-Etienne d'Orthe

Alain **DIOT**

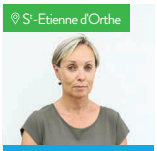

St-Etienne d'Orthe

Sophie **DISCAZAUX**

St-Lon-les-Mines

Sophie **ROBERT**

Le Conseil communautaire est composé de 45 conseillers titulaires et de 10 conseillers suppléants élus dans les conseils municipaux des 24 communes. C'est l'organe délibérant de la Communauté de communes. Il définit les orientations stratégiques et pilote l'action de la collectivité.

Misson
Bernard **MAGESCAS**
3e Vice-Président

Port-de-Lanne
Valérie **BRETHOUS**
4e Vice-Présidente

Saint-Lon-les-Mines
Roger **LARRODE**
5e Vice-Président

Orist
Gisèle **MAMOSER**
6e Vice-Présidente

Estibeaux
Philippe **LABORDE**

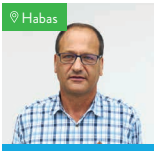
Habas
Jean-François **LATASTE**

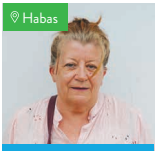
Habas
Dominique **DUPUY**

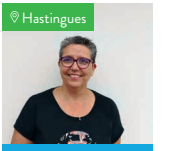
Hastingues
Corine **DE PASSOS**

Labatut
Bernard **DUPONT**

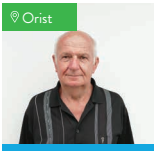
Orist
Francis **LAHILLADE**

Orthevielle
Didier **MOUSTIÉ**

Orthevielle
Christian **FORTASSIER**

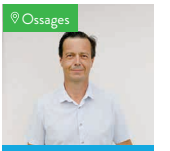
Ossages
Thierry **CALOONE**

Pey
Roland **DUCAMP**

Port-de-Lanne
Stéphane **BELLANGER**

Pouillon
Patrick **VILHEM**

Pouillon
Marie-Josée **SIBERCHICOT**

Pouillon
Thierry **LE PICHON**

Pouillon
Régine **TASTET**

Sorde-L'Abbaye
Marie-Françoise **LABORDE**

Tilh
Annie **LAGELOUZE**

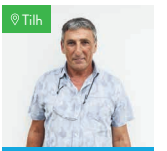
Tilh
Henri **LALANNE**

pays d'ORTHE et ARRIGANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SOURCES DE FINANCEMENT

La Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.
Afin de **financer** l'exercice de ses compétences, la Communauté de communes bénéficie des dotations de l'Etat, de la fiscalité locale (ménages et entreprises), des emprunts et des produits des services.

LES SERVICES

302 agents sont mobilisés au service des habitants du Pays d'Orthe et Arrigans. Ils travaillent au bon fonctionnement des services de la Communauté de communes.

DIRECTION GÉNÉRALE

· **Directeur Général des Services :** Yannick Bassier

PÔLE RESSOURCES

Accueil, ressources humaines, finances, marchés publics, communication, service technique
· **Service administration et finances :** Anne Diriberry
· **Service communication :** Amandine Lafon
· **Service technique :** Gilles Lahillade
21 agents

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

· **Responsable de pôle :** Marie-Anne Cheboub
1 agent

MSAP FRANCE SERVICES

· **Animatrices :** Marie Halsouet et Delphine Fernandez
2 agents

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

· **Responsable de pôle :** Xavier Som
2 agents

PATRIMOINE CULTURE TOURISME

Action culturelle, Office de Tourisme, Abbaye de Sorde, ludothèques, ateliers multiservices informatique, animation du réseau de lecture publique

• **Responsable de pôle :** France-Caroline Menautat
• **Responsable service culture :** Amandine Duthel
• **Directrice adjointe de l'Office de tourisme :** Marion Descors
14 agents

PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Crèches collectives et familiales, LAEP, RAMEP, centre de loisirs, écoles maternelles, PEDT, piscine

• **Responsable de pôle :** Béatrice Badets
• **Directrice multi-accueil du Pays d'Orthe à Peyrehorade :** Véronique Phelippeau
• **Directrice multi-accueil "Les Bibous" à Pouillon :** Chloé Croze
• **Directrice crèche familiale :** Nathalie Caytan
• **Directeur centre de loisirs des Arrigans :** Jean-Luc Busnel
• **Directrice centre de loisirs du Pays d'Orthe :** Mireille Loubet
• **Responsable service maternelles :** Séverine Gimenez
• **Responsable piscine :** Christelle Lajus
83 agents

AIDE À DOMICILE ET PORTAGE DE REPAS

Aide à la personne, portage de livre, téléalarme, prévention...

• **Responsable de pôle :** Nadine Dufourquet-Coustet
• **Responsable service aide à domicile infirmière coordinatrice :** Élizabeth Jordan
• **Responsable service portage de repas :** Sandrine Souharce
111 agents

EHPAD

EHPAD la Chaumière Fleurie

• **Directrice EHPAD :** Annick Tudal
73 agents

LES COMMUNES

→ Bélus
Mme la Maire Rachel Durquety
106, quartier du Moulin à Vent - 40300 Bélus
Lundi, Jeudi et vendredi : 10h-12h30, 13h-18h
Mardi : 13h à 18h
Tél : 05 58 73 10 28 - belus.mairie@wanadoo.fr

→ Cagnotte
M. le Maire Robert Bacheré
3, route de Dax - 40300 Cagnotte
Lundi : 10h-12h, 14h-17h - **Mardi :** 9h-12h
Mercredi : 9h-12h, 14h-18h - **Jeudi :** 14h-17h
Vendredi : 9h-12h, 14h-17h
Tél : 05 58 73 02 47 - mairie@cagnotte.fr

→ Cauneille
M. le Maire Christian Damiani
Place de la mairie, 40300 Cauneille
Lundi, Jeudi : 14h-19h - **Mardi, Mercredi, Vendredi :** 9h-12h
Tél : 05 58 73 02 31 - mairie@cauneille.fr

→ Estibeaux
M. le Maire Philippe Laborde
70, impasse de l'Eglise - 40290 Estibeaux
Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-15h
Tél : 05 58 98 01 75 - mairie@estibeaux.fr

→ Gaas
Mme la Maire Isabelle Cazenave
18, place de la Mairie - 40350 Gaas
Lundi : 8h30-12h, 13h30-16h30
Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h
Mercredi : 9h-12h - Le 1er samedi du mois 9h à 12h
Tél : 05 58 98 30 51 - mairie@gaas.fr

→ Habas
M. le Maire Jean-François Lataste
56, place de l'Eglise - 40290 Habas
Lundi au vendredi : 9h-12h, 14h-17h
Samedi : 9h-12h
Tél : 05 58 98 01 13 - mairie@habas.fr

→ Hastingues
Mme la Maire Corine de Passos
1, place du Général de Monsabert - 40300 Hastingues
Lundi, jeudi, vendredi : 9h15-12h30, 13h30-17h - **Mardi :** 9h15-12h30 - **Mercredi :** 9h-12h
Tél : 05 58 73 68 66 - mairie@hastingues.fr

→ Labatut
M. le Maire Bernard Dupont
1, parvis des Droits de l'Homme - 40300 Labatut
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30, 14h-18h - **Mercredi :** 14h-18h - **Samedi :** 9h-12h
Tél : 05 58 98 18 14
mairie.labatut40@wanadoo.fr

→ Mimbaste
M. le Maire Lionnel Bargeles
91, rue de la Platrerie - 40350 Mimbaste
Lundi, mardi : 9h-12h - **Mercredi, jeudi, Vendredi :** 9h-12h, 14h-16h
Samedi : 9h - 12h
Tél : 05 58 97 87 20
mimbaste.mairie@wanadoo.fr

→ Misson
M. le Maire Bernard Magescas
32, place Mairie - 40290 Misson
Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h30, 13h30-18h **- Vendredi :** 8h30-12h30, 13h30 -16h - **Samedi :** 9h-12h
Tél : 05 58 98 21 44 - mairie@misson.fr

→ Mouscardes
Mme la Maire Véronique Gomes
410, avenue des Arènes - 40290 Mouscardes
Lundi et Mardi : 14h-16h - **Vendredi :** 10h-12h
Tél : 05 58 98 01 35
mairie.mouscardes@orange.fr

→ Oeyregave
M. Serge Lasserre
61, rue de la Mairie - 40300 Oeyregave
Lundi : 9h-12h, 13h30-17h30
Mardi, jeudi, vendredi : 9h-13h,13h30-17h30
3ème samedi de chaque mois de 9h à 13h
Tél : 05 58 73 00 97
mairie.oeyregave@wanadoo.fr

→ Orist
Mme la Maire Gisèle Mamoser
90, allée du Fronton - 40300 Orist
Lundi, mardi et jeudi : 14h-18h30
Vendredi, samedi : 8h30-12h
Tél : 05 58 57 70 50 - orist@wanadoo.fr

→ Orthevielle
M. le Maire Didier Moustié
6, place Montgaillard - 40300 Orthevielle
Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h, 14h-17h **Mardi, jeudi :** 9h-12h
Tél : 05 58 73 05 90 - mairie@orthevielle.fr

→ Ossages
M. le Maire Thierry Caloone
75, route Habas - 40290 Ossages
Lundi : 15h-18h30 **- Mardi, mercredi :** 9h- 12h **- Jeudi :** 13h30-17h **- Vendredi :** 8h-11h30
Tél : 05 58 98 01 68 - mairie@ossages.fr

→ Pey
M. le Maire Roland Ducamp
45, route de la Croix Blanche - 40300 Pey
Lundi, mardi et jeudi : 8h-12h, 14h-17h
Mercredi, vendredi : 8h-12h
Tél : 05 58 57 71 31 - mairie.pey@wanadoo.fr

→ Peyrehorade
M. le Maire Didier Sakellarides
14, rue Alsace Lorraine - 40300 Peyrehorade
Lundi au vendredi : 8h15-12h, 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h tenue d'une permanence
Tél : 05 58 73 60 20 - mairie@peyrehorade.fr

→ Port-de-Lanne
Mme la Maire Valérie Brethous
26, place de la Liberté - 40300 Port-de-Lanne
Lundi : 9h-12h30 - **Mardi :** 9h-12h30, 17h-20h - **Mercredi :** 9h-12h30, 13h30-16h30 - **Jeudi :** 9h-12h30 - **Vendredi :** 9h-12h30, 13h30-16h30
Tél : 05 58 89 16 34 - mairie@port-de-lanne.fr

→ Pouillon
M. le Maire Patrick Vilhem
96, place de la Mairie - 40350 Pouillon
Lundi au vendredi : 9h-12h, 13h30-17h30
Tél : 05 58 98 21 62 - mairie@pouillon40.fr

→ Saint-Cricq-Du-Gave
M. le Maire Guy Baubion Broye
6, rue du Barrail - 40300 St-Cricq-du-Gave
Mardi et jeudi : 9h-12h30, 13h30-17h
Vendredi : 13h30-17h
Tél : 05 58 98 15 37
mairie@saintcricqdugave.fr

→ Saint-Étienne-D'Orthe
M. le Maire Alain Diot
13, allée de l'Église - 40300 St-Étienne-d'Orthe
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h, 13h-17h
Tél : 05 58 89 17 65
mairie@saintetiennedorthe.fr

Saint-Lon-les-Mines
M. le Maire Roger Larrodé
30, route de la Payolle - 40300 St-Lon-les-Mines
Lundi - samedi : 9h15-12h15
Lundi - vendredi : Permanence téléphonique 13h30-17h30 - **Sauf mercredi après-midi**
Tél : 05 58 57 80 53
mairie@saintlonlesmines.fr

→ Sorde l'Abbaye
Mme la Maire Françoise Laborde
13, allée de l'Église - 40300 Sorde l'Abbaye
Lundi - vendredi : 9h-12h, 13h30- 15h30
Fermé le mercredi après-midi
Tél : 05 58 73 04 83 - mairie@sordelabbaye.fr

→ Tilh
Mme la Maire Annie Lagelouze
57, avenue de la Poste - 40360 Tilh
Lundi - samedi : 9h-12h
Tél : 05 58 89 31 15 - mairie.tilh@wanadoo.fr

GRANDIR

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE & SPORT

Accompagner les familles, proposer des modes de garde adaptés à chaque situation, favoriser l'éveil des enfants dès leur plus jeune âge, proposer des activités de qualité à tous les enfants du territoire, telles sont les missions des services petite enfance, enfance, jeunesse et sport de la Communauté de communes.

S'ÉPANOUIR EN TANT QUE PARENTS AVEC « TRIBULLE » !

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Tribulle », est un espace gratuit et anonyme, dédié à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents et ouvert aux futurs parents. Deux accueillantes sont disponibles dans un espace adapté aux jeunes enfants avec de nombreux jeux à disposition.

Pour vos enfants, c'est un lieu de socialisation où ils découvrent la vie collective, le partage, le jeu.

Pour vous parents, c'est un lieu d'échange et de dialogue, une pause dans le quotidien pour rencontrer d'autres familles et partager vos expériences.

TROIS ESPACES D'ACCUEIL

→ À Peyrehorade

Maison de la petite enfance
387, avenue du Colonel Paul Lartigue
Accueil chaque mercredi de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires)
Tél : 07 62 26 17 60
ram-orthe@orthe-arrigans.fr

→ À Pouillon

Maison de la petite enfance
Impasse du Temps libre
Un lundi sur deux de 14h30 à 17h (hors vacances scolaires)
Tél : 05 58 48 96 82
ram-arrigans@orthe-arrigans.fr

→ À Estibeaux

36, route de Larriou
Un lundi sur deux de 14h30 à 17h (hors vacances scolaires)
Tél : 06 69 23 48 21
ram-arrigans@orthe-arrigans.fr

OÙ FAIRE GARDER SON BÉBÉ ?

Parents ou futurs parents

Vous souhaitez inscrire votre enfant en crèche collective ?
Vous souhaitez vous informer des différents modes de garde sur le territoire ?
Prenez rendez-vous avec les deux animatrices du Relais d'Assistants Maternels Enfants Parents (RAMEP) du Pays d'Orthe et Arrigans *(Cf. page 19)*.

PLUSIEURS POSSIBILITÉS D'ACCUEIL EN PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS :

DEUX CRÈCHES COLLECTIVES

Deux multi-accueils, à Peyrehorade et à Pouillon, proposent un accueil collectif régulier ou occasionnel (halte-garderie) pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans non scolarisés, habitant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

→ La crèche du Pays d'Orthe à Peyrehorade

Maison de la petite enfance
387, avenue du Colonel Paul Lartigue
Capacité d'accueil : 21 enfants
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Tél : 05 58 73 74 88
petite-enfance-orthe@orthe-arrigans.fr

→ La crèche "Les Bibous" à Pouillon

Maison de la petite enfance
10, impasse du Temps libre
Capacité d'accueil : 32 enfants
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Tél : 05 58 98 29 80
petite-enfance-arrigans@orthe-arrigans.fr

LA CRÈCHE FAMILIALE

Une crèche familiale propose un accueil au domicile d'assistantes maternelles, salariées de la Communauté de communes. Les sept assistantes maternelles sont agréées par la PMI et encadrées par une puéricultrice. Elles sont domiciliées à Misson, Estibeaux, Labatut, Habas, Peyrehorade, Port-de-Lanne et Saint-Lon-les-Mines.
Tél : 06 67 05 58 76
crèche-familiale@orthe-arrigans.fr

VOTRE ENFANT RENTRE **À L'ÉCOLE ?**

Les communes du Pays d'Orthe et Arrigans disposent d'écoles maternelles, élémentaires et primaires. Celle où sera scolarisé votre enfant sera déterminée par votre lieu de résidence. Les inscriptions se font auprès de la mairie.

La classe intercommunale TPS 2 ans de Saint-Lon-les-Mines

Un dispositif intercommunal sur le site de l'école de Saint-Lon-les-Mines propose la scolarisation des enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire du Pays d'Orthe. La classe de Toute Petite Section est ouverte pour une première et progressive rencontre avec le monde de l'école. De 12 à 15 enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis : les matins de 8h30 à 11h30.
École de Saint-Lon-les-Mines Monsieur le Directeur : 05 58 57 83 08
e.stlonlesmines@acbordeaux.fr

Les compétences de la Communauté de communes ?

La Communauté de communes intervient dans la gestion du fonctionnement des 12 écoles maternelles du territoire : Orist, Saint-Lon-les-Mines, Bélus, Orthevielle, Peyrehorade, Sorde l'Abbaye, Labatut, Pouillon, Mimbaste, Tilh, Ossages et Habas.

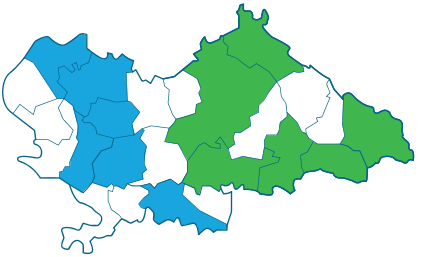

ELLE S'OCCUPE NOTAMMENT :
- **du financement des fournitures scolaires**, des équipements pédagogiques, du mobilier des classes et de la restauration scolaire
- **de l'entretien des bâtiments,** rénovations ou constructions
- **de la gestion des ATSEM** (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), salariés de la collectivité ou salariés des communes mises à disposition
- **de la prise en charge de Landecoles**

LES MODES D'ACCUEIL DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES

Deux accueils de loisirs sont ouverts aux enfants du territoire âgés de 3 à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires, sur trois sites : école primaire et maternelle à Peyrehorade, école de Saint-Lon-les-Mines, accueil de loisirs à Pouillon.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU PAYS D'ORTHE

L'accueil de loisirs du Pays d'Orthe s'adresse principalement aux enfants des communes de Bélus, Cagnotte, Cauneille, Hastingues, Labatut, Oeyregave, Orist, Orthevielle, Pey, Peyrehorade, Port de Lanne, Saint-Cricq-du-Gave, Saint-Etienne d'Orthe, Saint-Lon-les-Mines et Sorde l'Abbaye.

Les mercredis, les enfants sont accueillis sur trois sites en fonction de la commune où ils sont scolarisés et selon leur âge : école primaire ou école maternelle à Peyrehorade, école de Saint-Lon-les-Mines.

Pendant les vacances scolaires, les enfants disposent de deux sites : Peyrehorade ou Saint-Lon-les-Mines.

Navette possible entre les deux sites.

→ Accueil de loisirs du Pays d'Orthe

387, avenue du Colonel Paul Lartigue - 40300 Peyrehorade

Accueil de 7h30 à 18h30

Tél : 05 58 73 05 84

alsh-orthe@orthe-arrigans.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ARRIGANS

L'accueil de loisirs des Arrigans est destiné principalement aux enfants des communes d'Estibeaux, Gaas, Habas, Mimbaste, Misson, Mouscardès, Ossages, Pouillon et Tilh.

→ Accueil de loisirs des Arrigans

Maison du Temps Libre

12, allée du Temps Libre - 40350 Pouillon

Accueil de 7h30 à 19h

Tél : 05 58 98 38 39

mail : alsh-arrigans@orthe-arrigans.fr

Garderie à Estibeaux

Pour les résidents des communes de Tilh, Mouscardes, Ossages et Estibeaux, possibilité de garderie de 7h30 à 8h40 à Estibeaux et acheminement en bus à Pouillon.

Rammassage possible dans plusieurs villages durant l'été.

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur le PORTAIL FAMILLE (renvoi page portail famille...) ou contactez directement l'accueil de loisirs de votre secteur.

Besoin d'un(e) baby-sitter ?

Vous recherchez un(e) baby-sitter ayant une formation ? Chaque année, la Communauté de communes contribue à la formation des jeunes baby-sitter du territoire. Ils ou elles sont sensibilisé(e)s au développement de l'enfant, en partenariat avec les CEMEA d'Aquitaine. Il leur est également enseigné les gestes de premiers secours. Le réseau compte aujourd'hui 50 baby-sitter répertoriés dans un annuaire en ligne sur notre site internet **www.pays-orthe-arrigans.fr.**

Votre avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez être formé pour proposer du baby-sitting aux familles du territoire ?

Contactez la Communauté de communes pour participer au prochain stage de formation.
Service enfance Communauté de communes : Séverine Gimenez
Tél : 05 58 73 60 03 - s.gimenez@orthearrigans.fr

VOUS ÊTES ASSISTANTS MATERNELS OU CANDIDATS À L'AGRÉMENT : LE RAMEP VOUS ACCOMPAGNE

Le Relais Assistants Maternels Enfants Parents (RAMEP) est un service de soutien à l'éveil de l'enfant afin d'accompagner au mieux les assistants maternels dans le développement de l'enfant de 0 à 4 ans et son parcours vers l'autonomie.

Les assistants maternels, gardes à domicile, le RAMEP c'est :

- **Un lieu d'éveil et de socialisation en dehors de votre domicile** pour les enfants que vous accueillez
- **Un lieu de partage et d'expérience**
- **Des informations sur vos droits et devoirs**
- **Un accompagnement** sur vos pratiques professionnelles
- **Une formation**

Candidats à l'agrément ou intéressés par les métiers de la petite enfance, vous avez besoin :

- **D'informations** sur la procédure d'agrément
- **D'une présentation** des différents métiers de la petite enfance

Vous êtes assistants maternels, participez aux ateliers du RAMEP !
Le RAMEP (le Relais Assistants Maternels Enfants Parents) du Pays d'Orthe et Arrigans propose des ateliers à destination des assistants maternels et des enfants qu'ils accueillent, dans **4 communes du territoire** (pas d'atelier pendant les vacances scolaires, sauf au mois de juillet).

Consultez le planning d'ateliers sur : www.pays-orthe-arrigans.fr - rubrique grandir

PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR RENCONTRER NOS ANIMATRICES :

→ À Peyrehorade
Maison de la petite enfance
387, avenue du Colonel Paul Lartigue
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
Tél : 07 62 26 17 60
ram-orthe@orthe-arrigans.fr

→ À Estibeaux
Jeudi de 13h30 à 17h45
36, route de Larriou
Tél : 06 69 23 48 21
ram-arrigans@orthe-arrigans.fr

→ À Pouillon
Maison de la petite enfance
Mercredi de 13h à 17h15
Impasse du Temps libre
Tél : 05 58 48 96 82
ram-arrigans@orthe-arrigans.fr

LE PORTAIL FAMILLE, C'EST QUOI ?

Le portail famille du Pays d'Orthe et Arrigans est un site sécurisé qui vous permet d'effectuer vos démarches directement en ligne :

- **Le règlement des factures** de la crèche
- **Le règlement des factures** de l'accueil de loisirs
- **Les réservations** pour les vacances et les mercredis aux accueils de loisirs

Comment l'utiliser ?

- **Connectez-vous sur : www.familles.orthe-arrigans.fr**
- **Connectez-vous avec vos identifiants de connexion.** Si vous ne les avez pas, demandez-les directement aux structures qui accueillent vos enfants.
- **Remplissez le formulaire d'inscription**
- **Procédez aux règlements ou réservations** selon votre besoin

En cas de souci,
contactez nos services Petite Enfance / Enfance Jeunesse :

→ Crèche du Pays d'Orthe Peyrehorade
Tél : 05 58 73 74 88

→ Crèche "Les Bibous" Pouillon
Tél : 05 58 98 29 80

→ Crèche familiale
Tél : 06 67 05 58 76

→ Accueil de loisirs du Pays d'Orthe Peyrehorade
Tél : 05 58 73 05 84

→ Accueil de loisirs des Arrigans Pouillon
Tél : 05 58 98 32 99

BIEN VEILLIR

SERVICE À LA PERSONNE

Hébergement, actes de la vie quotidienne, prévention de la dépendance, échanges intergénérationnels... le Centre Intercommunal d'Action Sociale place le mieux-être des personnes âgées et le maintien du lien social au centre de ses préoccupations.

ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

La Communauté de communes, par l'intermédiaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), propose des services d'accompagnement à domicile.

Ses missions

- **Accompagner les personnes vulnérables** dans les gestes de la vie quotidienne à domicile ou en hébergement
- **Préserver l'autonomie et le confort de vie à domicile**
- **Écouter, rassurer**
- **Divertir et maintenir le lien social** par des moments de convivialité et de partage
- **Favoriser les liens intergénérationnels**
- **Proposer une offre d'hébergement en Ehpad**

L'AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile de la Communauté de communes offre un accompagnement au quotidien. Il aide à entretenir le domicile des bénéficiaires ou à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie.

Les bénéficiaires

- **Toute personne résidant sur le Pays d'Orthe et Arrigans** peut y prétendre, de façon temporaire ou régulière.

Services proposés

- **Aide-ménagère :** entretien du cadre de vie, courses, préparation de repas.
- **Auxiliaire de vie :** accompagnement dans les actes essentiels de la vie (toilette, habillage, aide au lever, transfert, prise des repas…).
- **Garde de jour :** proposition d'activités de loisirs, promenade, lecture…

Les interventions se font du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Pour les personnes les plus dépendantes, les interventions d'auxiliaire de vie peuvent également être réalisées le soir (jusqu'à 20 heures), les week-ends et jours fériés.

Tarifs

- **La tarification des prestations** varie en fonction des situations. Le CIAS est à même d'établir un devis.
- **Une prise en charge totale ou partielle des différentes prestations est possible par les caisses de retraite**, les mutuelles ou par des aides attribuées par le Conseil départemental. Renseignements auprès du CCAS de votre commune.

Pôle Action Sociale
Siège social : 156, route de Mahoumic - 40300 Peyrehorade
Permanence à Peyrehorade à la MSAP : lundi, mercredi, jeudi et vendredi.
Bureaux : 60, allées du Marais - 40290 Misson
Horaires : 9h-12, 14h-17h
Tél : 05 58 73 00 73 - cias@orthe-arrigans.fr

Comment régler vos factures ?

Réglez les factures d'aide à domicile, portage de repas ou téléalarme, en ligne sur le site : **www.tipi.budget.gouv.fr**
Pour cela, il suffit de **saisir l'identifiant de la collectivité ainsi que la référence de la somme figurant sur l'avis à payer** (ou en bas de la facture).

LE PORTAGE DE REPAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose un service de portage de repas de qualité servi en fonction des besoins.

Les bénéficiaires

➔ **Toute personne âgée de plus de 60 ans ou momentanément empêchée ou handicapée,** résidant sur le Pays d'Orthe et Arrigans, peut y recourir.

Un service qui fonctionne à la demande

➔ **Chaque semaine, les repas sont commandés pour tous les jours** de la semaine ou pour quelques jours seulement. Les menus sont envoyés à l'avance.
➔ **Les menus sont variés et adaptés** aux régimes alimentaires si nécessaire (diabétique, sans sel, haché, mixé, sans fibres...).
➔ **Qualité et goût avant tout :** les menus sont élaborés par une diététicienne, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité.
➔ **Repas livré, il n'y a plus qu'à le réchauffer :** les agents du CIAS livrent les repas à domicile. La chaîne du froid est garantie : de la Cuisine centrale, les menus sont transportés en camion réfrigéré puis stockés dans le réfrigérateur. Il ne reste plus qu'à réchauffer vos plats, et déguster.

Tarifs

➔ **Repas à 7 € TTC**
➔ **Déductible à 50 % de vos impôts** ou crédit d'impôt

Pôle Action Sociale
Bureaux : 60, allées du Marais - 40290 Misson
Horaires : 9h-12, 14h-17h
Tél : 05 58 73 00 73 - cias@orthe-arrigans.fr

LA TÉLÉALARME

Renseignements auprès de votre mairie ou CCAS.

L'EHPAD « LA CHAUMIÈRE FLEURIE »

« La Chaumière Fleurie » est un établissement public qui dépend de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans par l'intermédiaire du CIAS. C'est un lieu d'hébergement et d'accueil collectif pour personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans (sauf dérogation).

Dans un cadre paysagé, au cœur de Pouillon, l'EHPAD accueille sur trois niveaux 79 résidents à l'année. Il propose également 4 places en accueil de jour ainsi que 3 places en accueil temporaire permettant des temps de répit aux familles.

Une équipe pluridisciplinaire

Les résidents peuvent compter sur les compétences multiples et complémentaires d'une équipe pluridisciplinaire. Elle se compose d'une équipe A1, **cadre de santé, d'infirmier(e)s, d'aide-soignant(e)s, d'une psychologue, d'une ergothérapeute, d'une diététicienne, de kinésithérapeutes, d'animatrices, d'agents techniques et de service**. La nuit, une surveillance est assurée par des agents de l'établissement. La vie, le bien-être, le maintien de l'autonomie de chacun sont favorisés par des ateliers encadrés. Chaque membre du personnel est soucieux de la qualité des soins prodigués et formés à un accompagnement personnalisé.

Une écoute attentive

L'établissement répond aux besoins et attentes du résident dans le respect de son rythme de vie et de son intimité. Il lui est apporté une écoute attentive. Préalablement à l'admission, La Chaumière Fleurie sollicite le résident, sa famille et /ou son représentant légal afin de connaître ses besoins et ses attentes. Le pensionnaire peut ainsi s'adapter plus facilement et à terme se sentir comme chez lui. Lors de son entrée dans l'établissement, le résident, sa famille et/ou son représentant légal participent à l'élaboration du projet personnalisé. Sont alors déterminés avec l'équipe les objectifs d'accompagnement adaptés.

WWW.
Retrouvez
d'infos sur
sur **www.pays-orthe-arrigans.fr**
rubrique bien vieillir

Un lieu de vie avant tout

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie et de lien social. Deux animatrices proposent chaque année un projet d'animation auquel les résidents peuvent librement participer. **Des activités individuelles ou en groupe** telles que des jeux de mémoire, d'adresse, d'expression physique, d'art plastique, cuisine... ainsi que des sorties extérieures sont proposées.

Une unité Alzheimer protégée

L'EHPAD dispose d'une unité protégée accueillant à l'année 12 résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Un parc clos permet au résident de se promener en toute sécurité.

Vous souhaitez faire une demande d'admission ? Rendez-vous sur le nouveau service en ligne VIA TRAJECTOIRE.

EHPAD « La Chaumière Fleurie »
4, rue Alfred Longuefosse - 40350 Pouillon
Tél : 05 58 98 22 38 - ehpad@orthe-arrigans.fr

ENTREPRENDRE & TRAVAILLER

SOUTIEN À LA CRÉATION & L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

L'attractivité économique du territoire est grande. La Communauté de communes soutient l'emploi local et l'implantation d'entreprises.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

La Communauté de communes et ses 3 017 entreprises concourent au dynamisme et à la vitalité du territoire. De nombreux domaines d'activités y sont représentés : l'agroalimentaire, la logistique, l'artisanat, le commerce de proximité…

Le Pays d'Orthe et Arrigans bénéficie d'un positionnement exceptionnel en termes de dessertes autoroutières qui permettent aux entreprises de rayonner sur l'ensemble du Grand Sud-Ouest. **Il touche de plus plusieurs bassins d'emploi dynamiques et attractifs : Pays Basque, côte landaise, agglomérations de Dax, Lacq, Pau…**

Par le biais de son service développement économique, la Communauté de communes **accompagne les entreprises dans leurs projets de création, d'implantation ou de développement sur le territoire.** Elle mène une politique foncière dynamique et gère plusieurs zones d'activités économiques sur lesquelles elle propose des terrains viabilisés à la vente. Elle est également dotée d'un outils d'accompagnement des entreprises : les Ateliers Relais et les Closeries d'entreprises.

Les enjeux

- Créer un écosystème favorable au développement des entreprises
- Planifier et mettre en œuvre une politique foncière et immobilière pour une économie structurée, durable et connectée
- Préserver et développer l'emploi local
- Soutenir l'économie sociale et solidaire et les circuits courts alimentaires pour relancer la consommation locale
- Soutenir le développement touristique et les professionnels de la filière.

VOUS RECHERCHEZ UN TERRAIN ? UN LOCAL À LOUER ? VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE ?

Le service Développement économique de la Communauté de communes accompagne les porteurs de projet et leur apporte un soutien dans la réalisation de leurs activités ainsi que dans leurs démarches administratives et financières.

L'accompagnement concerne

- **L'aide à la création :** conseil, mise en relation avec les partenaires ou interlocuteurs adéquates
- **L'aide à l'implantation :** besoins fonciers et immobiliers, services à l'entreprise, identification des aides mobilisables...
- **L'aide au développement :** identification des partenaires et des aides mobilisables, mise en relation...
- **L'aide à l'emploi et au recrutement :** mise en place d'informations collectives, session de recrutement...
- **Les circuits courts :** animation d'un réseau de producteurs et artisans locaux

Contact :
Marie-Anne Cheboub
Tél : 05 58 73 60 03
m.cheboub@orthe-arrigans.fr

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI SUR LE TERRITOIRE ?

La Communauté de communes soutient l'emploi local via son action auprès des entreprises ou projets d'implantation. Ses services accompagnent les demandeurs d'emploi et salariés par le biais de sa Maison de Services au Public et de son service développement économique. Un espace de mise en relation avec les partenaires de l'emploi ou de la formation fonctionne dans ce but.

Vous êtes salariés ? Vous recherchez un emploi ? Vous avez un projet de formation, de reconversion ? Vous souhaitez être mis en relation avec des acteurs économiques, sociaux ? Rendez-vous à la Maison de Services au Public France Services du Pays d'Orthe et Arrigans. C'est un lieu d'information et d'accompagnement destiné à faciliter les démarches administratives et notamment en ligne (inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, simulation d'indemnités...) Deux animatrices présentes du lundi au vendredi apportent un premier niveau d'information, guident sur les démarches administratives et informent sur les partenaires, leurs jours et horaires de permanence. Les partenaires concernés par les questions liées à l'emploi et la formation se déplacent chaque mois à la MSAP, lors de permanences. Ils sont disponibles sur rendez-vous.

VOUS ÊTES PRODUCTEUR LOCAL ?

Rejoignez notre réseau de producteurs et artisans locaux et intégrez l'annuaire des produits du territoire du pays d'Orthe et Arrigans !
La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a lancé début 2020 la **1ère édition de l'Annuaire des produits du territoire**. Ce projet est né de la volonté des élus du territoire de valoriser les circuits courts et répondre à d'importants enjeux de territoire : tirer un meilleur parti du terroir rural et de la filière agricole, création d'emplois locaux et développement de l'économie circulaire *(Cf. page 37)*.

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL DU TOURISME ?

Le service tourisme de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans est le partenaire compétent pour tous vos projets d'activités en lien avec le secteur du tourisme : création ou développement d'activités touristiques (restauration, loisirs, hébergement...).
L'équipe de ce service accompagne le montage des dossiers, propose le lien vers les interlocuteurs départementaux, régionaux et européens, tout en apportant des connaissances, des données économiques et des indicateurs de l'activité économique touristique du territoire (et à plus grande échelle).

Les missions de l'Office de Tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans

- L'accueil et l'information touristique
- La promotion touristique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme : réalisation d'éditions, promotion web, commercialisation de prestations de services touristiques
- La coordination et l'accompagnement des acteurs locaux de développement touristique
- La conception de produits touristiques locaux

- La participation à la mise en œuvre de la programmation culturelle, de l'animation des loisirs, de manifestations culturelles en cohérence avec la politique de développement touristique locale
- L'observation qualitative et quantitative touristique

Un espace dédié aux professionnels du tourisme (Pôle Partenaires) est disponible pour un accompagnement individualisé selon les besoins : gestion des outils numériques, démarches qualité et stratégie commerciale.
Les conseillères en séjour de l'Office de Tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans vous renseignent et vous guident dans l'ensemble des démarches et qualifications de votre offre. Marques et labels de qualité seront proposés selon les différents critères et référentiels, en adéquation avec le contenu de l'offre.
À la clé : une reconnaissance de vos compétences et savoirs !

Liens utiles :
www.tourisme-orthe-arrigans.fr/pratique espace-pro.html
www.tourisme-orthe-arrigans.fr/pratique espace-pro/devenir-partenaire.html

Pôle Partenaires de l'Office de Tourisme
Antenne de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
60 allée du Marais - 40 290 Misson
Contact : Élodie
Tél : 06 65 03 22 25
conseiller-tourisme@orthe-arrigans.fr

SE DIVERTIR

PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME

Le Pays d'Orthe et Arrigans se vit et se ressent au travers de son patrimoine incontournable, ses espaces de jeux et de culture, ses spécificités locales touristiques et gastronomiques.

DÉCOUVREZ, PARTAGEZ, APPRÉCIEZ !

La Communauté de communes mène une politique de valorisation du territoire et de ses richesses locales culturelles et touristiques. L'objectif est de faire du pays d'Orthe et Arrigans un territoire d'émotions, de partage et de divertissement pour tous les publics. Parcours pédestres, circuits de visite au sein des abbayes, rendez-vous culturels au sein des médiathèques et ludothèques du territoire, découverte des spécificités et produits locaux... Les services patrimoine, culture et touristique développent tout au long de l'année des actions de promotion visant à rassembler tous les publics et valoriser le territoire.

CONTEMPLEZ L'ABBAYE SAINT-JEAN DE SORDE ET DÉCOUVREZ SA PROGRAMMATION CULTURELLE

Joyau du patrimoine du Pays d'Orthe et Arrigans, l'abbaye Saint-Jean de Sorde est gérée par une convention tripartite qui regroupe la Communauté de communes, la commune de Sorde l'Abbaye et le Département des Landes. Chaque année, à la spiritualité des lieux se mêle une programmation culturelle divertissante et variée concoctée par nos services patrimoine et culture.
Concerts, théâtre, visites insolites, déambulations nocturnes ou encore ateliers éducatifs et de loisirs... L'abbaye ouvre ainsi ses portes à la création contemporaine et à la découverte en famille.

Contact :
Abbaye Saint-Jean de Sorde
232 place de l'église
40300 Sorde l'Abbaye
Tél : 05 58 73 09 62
contact@abbaye-sorde.fr
www.abbaye-sorde.fr

BOUGEZ ET REDÉCOUVREZ LES PAYSAGES EN ARPENTANT LES CIRCUITS PÉDESTRES ÉLABORÉS PAR NOS GUIDES

Découvrez ou redécouvrez les communes et les richesses patrimoniales du territoire avec nos parcours découvertes ! Élaborés

par nos guides en coopération avec les communes, ces circuits pédestres accessibles à tous conduisent, par étapes, vers des paysages et lieux incontournables du Pays d'Orthe et Arrigans.

Retrouvez tous les parcours sur www.pays-orthe-arrigans.fr rubrique se divertir ou sur le site de l'Office de Tourisme du Pays d'Orthe et arrigans www.tourisme-orthe-arrigans.fr

JOUEZ ENTRE AMIS OU EN FAMILLE AU SEIN DES DEUX ESPACES LUDOTHÈQUES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Les espaces ludothèques, à Peyrehorade et Pouillon ce sont :

- **des lieux de divertissement pour tous :** familles, assistantes maternelles, associations, collectivités
- **plus de 3000 jeux d'éveil,** de société, d'imitation, de construction et des jeux surdimensionnés des quatre coins du monde
- **deux ludothécaires pour vous accompagner dans la connaissance des jeux,** et vous proposer des animations et activités selon les âges
- **les jeux sont adaptés aux enfants, ados, adultes, personnes en situation de handicap etc...** On joue sur place ou on les emprunte, selon une adhésion annuelle.

Une adhésion, deux espaces à Pouillon et Peyrehorade !

L'adhésion donne accès aux deux ludothèques, à Pouillon et Peyrehorade et à l'ensemble des services proposés, sur une durée d'un an. Différentes formules existent à destination des familles, assistantes maternelles, collectivités et associations. Contactez les ludothécaires ou rendez-vous sur notre site internet, rubrique « se divertir » pour en savoir plus.

Une fois par mois à Saint-Lon-les-Mines !

Une semaine par mois, le service de jeux se déplace à la salle des associations à Saint-Lon-les-Mines. Retrouvez toutes les permanences sur www.pays-orthe-arrigans.fr.

→ Ludothèque Peyrehorade

156, route de Mahoumic
Tél : 05 47 80 83 64 ou 06 12 59 58 57
amusedorthe@orthe-arrigans.fr

→ Ludothèque Pouillon

Maison du Temps Libre
12, impasse duTemps libre
Tél : 05 58 98 34 75 ou 06 65 03 22 29
atelierdesjeux@orthe-arrigans.fr

CULTUREZ-VOUS EN FAMILLE OU ENTRE AMIS AU SEIN DES MÉDIATHÈQUES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS !

Dans le cadre de sa mission culturelle, la Communauté de communes coordonne et travaille à la structuration du réseau de lecture publique. Composé de huit médiathèques municipales, ce réseau joue un rôle essentiel dans l'accès à la culture pour tous en proposant tout au long de l'année des actions culturelles gratuites à destination de tous les publics. Conférences, expositions, rencontres d'auteurs, atelier d'écriture, contes bébés lecteurs… Le service culture propose des rendez-vous tout au long de l'année au sein des médiathèques du territoire ! Retrouvez les dates des prochains événements dans l'agenda culturel en mairie ou sur **www.pays-orthe-arrigans.fr.**

TESTEZ LES BONS PLANS DE VOTRE OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS !

Visites de sites historiques, balades et randonnées, activités de loisirs, gastronomie, hébergement, bons plans divers et variés ne manquent pas. Le service tourisme guide à la découverte du Pays d'Orthe et Arrigans et de ses spécificités. Les conseillers séjour accueillent le public toute l'année au sein de l'Office de tourisme. L'Office de tourisme, c'est aussi un soutien pour les professionnels de la filière touristique avec un Pôle Partenaire dédié à l'accompagnement vers la qualification. Professionnels hôteliers, restaurateurs, activités de loisirs… contactez notre Pôle Partenaires.

Office de tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans
147, allée des Évadés - 40300 Peyrehorade
Tél : 05 58 73 00 52
tourisme@orthe-arrigans.fr
www.tourisme-orthe-arrigans.fr
@tourismeOrtheArrigans
@orthe_et_arrigans

VIE QUOTIDIENNE

AU PLUS PRÈS DE VOUS

**Démarches administratives, transports, gestion des déchets…
La Communauté de communes vous accompagne
dans votre vie quotidienne.**

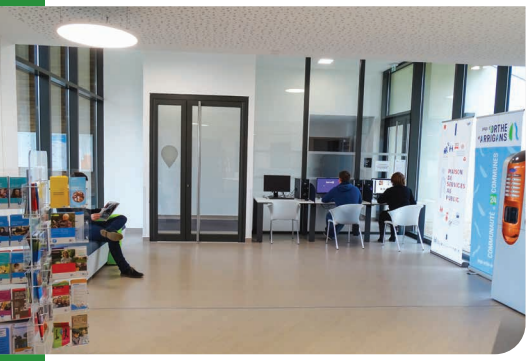

VOS **DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC FRANCE SERVICES

Inaugurée en janvier 2018, la Maison de Services au Public France Services du Pays d'Orthe et Arrigans est un espace ouvert à tous pour faciliter les démarches administratives.
Pour réaliser une simulation de prestation, bénéficier d'une aide personnalisée pour constituer un dossier administratif, deux animatrices facilitent les démarches et les échanges avec différents partenaires.

Un point gratuit d'accès numérique permet :
- **De numériser un document**
- **D'imprimer** une attestation ou un CV
- **D'effectuer une démarche administrative** en ligne
- **Trois ordinateurs** sont à la disposition des visiteurs à la Maison de Services au Public.
- Si besoin, **un accompagnement** est possible.

Nos partenaires peuvent répondre à :
Des interrogations en matière d'emploi, d'habitat, de santé, de droit…
Ils reçoivent sur rendez-vous, dans un espace de confidentialité.

Quels partenaires pouvez-vous rencontrer sur rendez-vous ?

FAMILLE
- **L'accueil Médiation et Conflits Familiaux (AMCF) :** 05 58 46 39 00
- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :** 0 810 25 40 10
- **La Confédération Syndicale des familles (CSF) :** 05 58 90 11 97 ou 07 84 56 05 31

SOCIAL & SANTÉ
- **La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT - service social) :** 05 33 51 51 61
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) :** 36 46 ou sur ameli.fr
- **Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale (CDG40 - service social) :** 06 16 87 59 67
- **La Ligue contre le Cancer :** 05 58 73 60 03
- **Le Relais Saisonnier d'Orthe :** 06 59 42 80 77
- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA - service social) :** 05 59 80 98 99

RETRAITÉ
- **La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT - service retraite) :** 39 60

EMPLOI, FORMATION & INSERTION
- **L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE - soutien création d'entreprises) :** 05 58 73 60 03
- **Le Cap Emploi :** 05 58 56 18 58
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA - service développement des entreprises) :** 05 58 05 81 81
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA - service conseil en évolution professionnelle) :** 09 72 01 02 03
- **La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) :** 05 58 75 60 99
- **L'entreprise d'insertion Défis Services :** 07 89 07 79 33

• **L'entreprise d'insertion Forum :** 05 24 26 14 42
• **La Mission Locale :** 05 58 73 76 38 ou 05 58 90 93 93
• **Le Pôle Emploi (accompagnement global + jeunes) :** 39 49
• **Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) :** 05 58 05 00 20

LOGEMENT & ÉNERGIE

• **L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Landes (ADIL40) :** 05 58 91 00 11
• **La Maison du Logement :** 05 58 58 97 58
SOLIHA (rénovation, habitat...) : 05 58 90 17 87

MOBILITÉ

• **Solutions Mobilité :** s'adresser aux partenaires de l'insertion sociale et professionnelle avec qui vous êtes déjà en lien.

ACCES AU DROIT

• **Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) :** 07 86 00 86 72
• **Le Conciliateur de Justice (litiges - particuliers) :** 05 58 73 60 03
• **Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD - avocats) :** renseignements au 05 58 06 94 93, prise de rendez-vous au 05 58 73 60 03
• **Le Défenseur des Droits (litiges - administrations) :** 05 58 73 60 03

AUTRES

• **Le Centre des Impôts (DGFIP) :** impots.gouv.fr rubrique « Mes contacts »
• **La Poste :** renseignements auprès des agences postales communales
• **L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS - permis de conduire, cartes grises...) :** 05 58 73 60 03

Pour qu'un déplacement soit efficace :

➔ **Prendre rendez-vous** directement auprès du partenaire que l'on souhaite rencontrer
➔ **Se présenter à l'heure au rendez-vous**
➔ **Se munir :**
• **d'un justificatif de domicile**
• **d'une carte d'identité ou passeport**
• **d'un RIB**
• **d'une carte vitale**
• **des adresse mail et mot de passe**
• **deux derniers avis d'imposition sur le revenu**
• **trois derniers bulletins de salaire**
• **des identifiants et mots de passe de ses comptes en ligne** (ameli.fr, caf.fr, etc.)
➔ **On peut être accompagné(e) dans ses démarches** ou les réaliser seul(e) depuis les ordinateurs mis à disposition

Maison de services au Public France Services du Pays d'Orthe et Arrigans
156, route de Mahoumic - 40 300 Peyrehorade
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h sur rendez-vous
Tél : 05 58 73 60 03
france.services@orthe-arrigans.fr
www.pays-orthe-arrigans.fr

INITIEZ-VOUS AU NUMÉRIQUE AVEC LES AMI's !

Parce que nous ne sommes pas tous à l'aise avec les nouvelles technologies, les Ateliers Multiservices Informatiques de la Communauté de communes vous proposent des initiations collectives ou individuelles !
➔ **Découverte du clavier**
➔ **Création des dossiers** et enregistrement de données
➔ **Sauvegarde**
➔ **Transfert de photos**, apprentissage des logiciels de bureautique (Word, Excel, Power Point, Publisher)
➔ **Navigation internet…**
Usage possible de son propre appareil ou possibilité d'utiliser les ordinateurs mis à disposition.

UNE ADHÉSION, DEUX ESPACES D'INITIATION SUR LE TERRITOIRE :

→ Ateliers Multiservices Informatique à Peyrehorade

Maison de Services au Public du Pays d'Orthe et Arrigans
156, route de Mahoumic - 40 300 Peyrehorade
Contact : Aurélien
Tél : 05 58 73 60 03
ami-peyrehorade@orthe-arrigans.fr

→ Ateliers Multiservices Informatique à Misson

Antenne de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
60, allée du Marais - 40 290 Misson
Contact : Carole
Tél : 06 69 95 07 25
ami-misson@orthe-arrigans.fr

CONSOMMEZ LOCAL

Pourquoi consommer local ?

➔ **Par attachement à son territoire** et à la qualité de ses produits
➔ **Pour aller à la rencontre des producteurs locaux** et connaître leurs modes de production
➔ **Pour manger des produits frais** et de saison
➔ **Pour participer au maintien et au renforcement des emplois locaux**

Le circuit court, c'est quoi ?

Les circuits courts font de plus en plus d'adeptes et ils répondent à des attentes sur les plans économiques et sociaux que ce soit pour le producteur (valorisation du métier, juste rémunération, reconnaissance sociale et professionnelle) que pour le consommateur (quête de sens, transparence sur la provenance des produits) ou pour le territoire (valorisation du terroir local, développement de l'économie circulaire…).
« Un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente de produits directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. »

À chacun son circuit court… Consultez notre annuaire des produits du territoire !

Il existe une variété de modes de vente de proximité en Pays d'Orthe et Arrigans : vente à la ferme, marchés, achat en ligne…
Afin d'accompagner les consommateurs dans une démarche de consommation locale, la Communauté de communes a créé l'annuaire des produits du territoire.
Ce document recense les producteurs et artisans locaux ainsi que les réseaux de distribution de produits locaux (marchés, AMAP…) sur le territoire.
Il répertorie dix catégories de produits : viande, volaille, poisson, fruits et légumes, conserves et confitures, miel et produits de la ruche, produits laitiers, pain et pâtisseries, boissons, plantes.

Où le trouver ?

L'annuaire des produits du territoire du Pays d'Orthe et Arrigans est en téléchargement sur www.pays-orthe-arrigans.fr, disponible à la Maison de Services au Public France Services, dans les mairies du territoire ansi qu'à l'office de tourisme.

JETEZ, TRIEZ, AGISSEZ RESPONSABLE !

La collecte et le traitement des déchets du Pays d'Orthe et Arrigans est confiée par délégation de service public au :
- SITCOM pour le secteur Pays d'Orthe
- SIETOM pour le secteur Arrigans

Où jeter vos ordures ménagères ?

La collecte se fait en bac de regroupement (conteneurs collectifs) à proximité des lieux d'habitation. Par mesure d'hygiène, les ordures ménagères doivent être obligatoirement mises dans des sacs poubelles fermés avant d'être déposés dans le conteneur. Tout dépôt au pied des conteneurs est interdit.

ASTUCE :
- **Pour éviter les mauvaises odeurs,** placez au fond du sac, une feuille de papier journal
- **Afin de réduire la quantité de déchets dans vos poubelles,** pensez à trier vos déchets ou à les composter !

Les points-tri... pourquoi faire ?

Les points-tri permettent de collecter et de trier les emballages ménagers (verre, briques alimentaires / cartonnettes, bouteilles et flaconnages plastique, emballages métalliques), du papier et des piles. Ces matériaux sont ensuite recyclés, pour limiter leur impact environnemental.

Vous avez un jardin ? Compostez !

Épluchures de fruits et de légumes, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café (avec filtre)**, sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier, essuie-tout, coquilles d'œufs et déchets de jardin en petite quantité...** se transforment naturellement en compost.
Le compostage des déchets de cuisine permet d'obtenir un produit fertilisant de qualité, idéal pour le jardin. Mais il permet aussi de détourner de la poubelle vos déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi le volume. C'est autant de moins qui n'est pas traité, cela représente une réelle économie pour la collectivité.
Pour obtenir gratuitement un composteur, contactez directement le SIETOM ou le SITCOM selon votre lieu d'habitation.

BON À SAVOIR : Retrouvez des astuces pour mieux consommer, pour mieux conserver les aliments, pour mieux gérer les repas dans le guide "Apprenons à bien gérer nos déchets alimentaires" sur **www.sitcom40.fr**

Où trouver une déchetterie ?

Les déchetteries sont ouvertes aux habitants, professionnels et services publics du territoire. Notre territoire dispose de cinq déchetteries : Orist, Orthevielle, Peyrehorade, Pouillon et Sorde-l'Abbaye. Elles sont utiles pour déposer les déchets encombrants, polluants ou les déchets verts qui seront ainsi valorisés. Ce geste citoyen permet de recycler les déchets et d'éviter la pollution de l'environnement.

Pour tout savoir sur les modalités de collecte, les horaires de déchetterie ou les points tri, contactez directement :

Si vous habitez : Bélus, Cagnotte, Cauneille, Hastingues, Labatut, Oeyregave, Orist, Orthevielle, Pey, Peyrehorade, Port-de-Lanne, Saint-Cricq-du-Gave, Saint-Etienne d'Orthe, Saint-Lon-les-Mines, Sorde-l'Abbaye

Contactez le Sitcom Côte sud des Landes
62, chemin du Bayonnais - 40230 Benesse-Maremne
Tél : 05 58 72 03 94 ou rendez-vous sur www.sitcom40.fr

Si vous habitez : Estibeaux, Gaas, Habas, Mimbaste, Misson, Ossages, Pouillon, tilh

Contactez le SIETOM
815, route des Partense - 40250 Caupenne
Tél : 05 58 98 57 57 ou rendez-vous sur www.sietomdechalosse.fr

TRANSP'ORTHEZ-VOUS !

C'est le transport à la demande du Pays d'Orthe et Arrigans ouvert à tous les habitants du territoire âgés de plus de 12 ans.

Puis-je utiliser Transp'orthe ?

Oui, à condition :

- **d'habiter l'une des 24 communes du Pays d'Orthe et Arrigans,**
- **d'être âgé de 12 ans et plus**

(les – de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte).

Comment utiliser ce service ?

☑ **S'inscrire dans sa mairie ou à la Maison de Services au Public France Services à Peyrehorade en se munissant de :** copie pièce d'identité, justificatif de domicile et autorisation parentale pour les mineurs.

☑ **Réserver son déplacement au 05 58 56 80 88** en appelant avant 12h30 la veille du départ : le lieu et l'heure de rendez-vous vous seront communiqués.

☑ **Acheter son billet** directement au conducteur de bus.

Où puis-je aller avec Transp'orthe ?

Transp'orthe se déplace en Pays d'Orthe et Arrigans ainsi que jusqu'à Dax et Orthez. Pour connaître les différents trajets, rendez-vous sur le site de la Communauté de communes : www.pays-orthe-arrigans.fr

Accessibilité

Le bus est accessible aux personnes à mobilité réduite, avec prise en charge à domicile, dans la limite d'un emplacement fauteuil.

Tarifs

- **1 € l'aller** / retour pour Pouillon et Peyrehorade
- **2 € l'aller** / retour pour Dax et Orthez

Prévoir l'appoint

Infos et réservation au 05 58 86 80 88
www.trans-landes.fr
www.pays-orthe-arrigans.fr

AMÉNAGEMENT

URBANISME, ENVIRONNEMENT, HABITAT

La Communauté de communes veille à l'équilibre d'un territoire dynamique et préservé à l'urbanisation raisonnée et au maintien d'infrastructures publiques de qualité.

UN TERRITOIRE **PRÉSERVÉ**

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES VERTS

➔ **L'entretien et la maintenance du patrimoine bâti intercommunal** concernent une trentaine de bâtiments parmi lesquels les écoles maternelles et les crèches du territoire, la piscine intercommunale (du 15 mai au 15 octobre), les zones d'activités économiques

➔ **Les interventions et aménagements spécifiques au niveau des bâtiments intercommunaux** sont prévus en lien avec les risques d'inondations comme pléonasme l'installation de batardeaux

➔ **L'entretien des espaces verts gérés par la Communauté de communes** s'effectue dans une quarantaine de lieux: tonte et taille d'arbres, haies, arbustes, massifs...

➔ **Des aires d'accueil** sont aménagées et mises à disposition des travailleurs saisonniers du kiwi

➔ **L'entretien des véhicules de services**

➔ **L'appui technique est apporté aux manifestations** organisées par la Communauté de communes

➔ **Le prêt de grilles d'exposition et d'un podium** s'effectue à la demande des communes et associations du territoire

VOIRIE

La Communauté de communes est compétente en matière de création et d'entretien de la voirie appartenant au domaine public et desservant un équipement communautaire.

Sont d'intérêt communautaire

➔ **Toute voie existante classée dans le domaine public communal assurant la liaison entre deux voies** ou desservant au moins une habitation. Ces voies ont été transférées à la Communauté de communes.

➔ **Les voiries nouvelles desservant un équipement communautaire.**

RAPPEL : Hors agglomération l'emprise de la route est concernée et en agglomération uniquement la bande de roulement.

Sur les 24 communes, ce sont au total plus de **637 kilomètres de voies** qui sont entretenus et environ **558 kilomètres d'accotement** qui sont fauchés et débroussaillés. La création et l'entretien des fossés, de la signalisation et des ouvrages hydrauliques sont également de la compétence communautaire.

Programme annuel de voirie

Chaque année, un programme d'entretien ou de rénovation de la voirie est mis en place en fonction des besoins des communes. Ce programme est généralement réalisé entre le mois de mai et août.

Consultez le point travaux hebdomadaire

Prochainement, **un tableau de suivi des perturbations sera mis en place** pour connaître les différents désordres rencontrés sur le territoire communautaire.

Pour réaliser des travaux impactant le domaine public

Il convient de déposer une demande de permission de voirie en mairie avant tout projet ayant une emprise sur la route ou ses bordures : de la simple occupation pendant les travaux, aux installations modifiant le domaine public (entrée charretière, canalisations, clôtures, panneaux...).
Si le chantier impacte la circulation publique, Il est nécessaire de **demander un arrêté de circulation auprès de votre mairie.**

Pour signaler une anomalie observée sur la voirie communautaire

En cas d'urgence composer le 18. S'il s'agit d'un désordre concernant la voirie, contactez la mairie. Cette dernière préviendra la Communauté de communes si cela concerne la compétence intercommunale.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Urbanisme

Vous souhaitez qu'un terrain devienne constructible ? La Communauté de communes est en charge de l'élaboration des Plans d'Urbanisme Intercommunaux (PLUIs) qui définissent les zones constructibles sur le territoire. Pour une modification du classement d'une parcelle pour diverses raisons, veuillez écrire à :

Monsieur le Président
de la Communauté de communes

La demande sera traitée. Si nous ne pouvons y répondre favorablement à court terme, elle sera conservée pour une éventuelle révision.

Vous avez un permis de construire à préparer et souhaitez des conseils ?
La Communauté de communes est en charge de l'élaboration des PLUis, mais n'est pas compétente en matière d'instruction du droit du sol. Ainsi, toute demande concernant des PC, DP, CU est à réaliser auprès de la commune concernée. Elle se chargera de son instruction et c'est le maire qui délivre l'autorisation.

Habitat

Ai-je droit à des aides de la Communauté de communes pour la rénovation de mon logement ?
Non. Néanmoins, la Communauté de communes, par l'intermédiaire de sa Maison de Services au Public France service, propose de rencontrer ses partenaires du logement. Sur rendez-vous, ils indiquent la marche à suivre.

GéMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes s'est engagée dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GéMAPI). Transférée par le législateur, cette nouvelle mission est devenue une compétence obligatoire des intercommunalités.

A quoi sert la GéMAPI ?

La prévention des inondations est un enjeu national. 17 millions d'habitants sont exposés au risque inondation dont 6 millions sur le littoral. La tempête Xinthia de 2010, les inondations de 2014-2018 et la multiplication de phénomènes locaux liés au réchauffement climatique ont amené les pouvoirs publics à chercher à structurer la politique de lutte contre les inondations.

La construction et l'entretien des ouvrages de lutte contre les inondations étaient une compétence facultative et dispersée entre l'État, le Département et les communes. Pire, certains ouvrages, de par leur histoire, se retrouvaient sans gestionnaire connu et ainsi à l'abandon, augmentant ainsi le risque pour les territoires.

Cette dispersion entraina aussi un manque de visibilité sur la gestion du risque au point de vue technique, mais aussi financier et empêcha, enfin, de développer une vision stratégique de cette politique.

La GéMAPI est une compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les EPCI. Elle est définie par l'article L211-7 du code de l'environnement qui est composé de douze items, mais seuls quatre sont obligatoires pour l'exercice de la GEMAPI : **le 1, 2, 5 et 8.**

ITEMS 1, 2 ET 8 : LA GEMA

Item 1 : **aménagement de bassin ou d'une fraction hydrographique**
Exemples : aménagement de rive, végétalisation latérale, enrochement...

Item 2 : **entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau**
Exemples : lit d'un cours d'eau ou de ses berges, vidange de plan d'eau, fauchage de la végétation d'un plan d'eau...

Item 8 : **la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.**
Exemples : restauration de la continuité écologique, de transport sédimentaire ou gestion entretien d'une zone humide.

Item 5 : **le PI - la défense contre les inondations et la mer**
Création, gestion ou régularisation des ouvrages de protection contre les inondations (Digues, barrages écrêteurs, déversoirs de crue, ...)
Exemples : définition des systèmes d'endiguement, mise à disposition des digues. Elle ne concerne que le risque inondation lié à un débordement de cours d'eau. La gestion des eaux pluviales ou des bassins de rétention de lotissement est donc exclue.

Pourquoi payez-vous une nouvelle taxe GéMAPI ?

Notre territoire dispose de nombreux cours d'eau et a connu un certain nombre d'inondations ces dernières années. Face à ces enjeux, la Communauté de communes a fait le choix de mener des actions concrètes de gestion de ces cours d'eaux, mais aussi de lutte contre les inondations.

Mais de telles actions représentent un coût important pour la collectivité et demandent donc un effort financier supplémentaire. C'est dans cette optique que **le Conseil communautaire a décidé d'instaurer cette taxe GEMAPI à hauteur de 80 000 euros** pour la première année et de 150 000 euros pour l'année 2020. Cette hausse est à mettre en corrélation avec une montée de plus en plus forte des enjeux autour de cette problématique.

Cette taxe est répartie sur les impôts locaux et la cotisation foncière économique et va donc toucher l'ensemble des foyers imposables de la communauté dont vous faites partie.

Elle est basée sur le principe de solidarité des habitants de l'EPCI face à un aléa qui touche, hélas, une partie non négligeable des 24 communes de l'EPCI.

Une nouvelle digue sera-t-elle construite pour protéger votre maison ? Tous les problèmes d'inondation seront-ils réglés ?

La réponse se doit d'être claire : non.

En effet, la compétence GEMAPI a pour but principal de **fixer un gestionnaire pour des ouvrages de lutte contre les inondations tels que des digues ou bassins écréteurs de crue.**

Cependant, ces digues existantes ont besoin d'être « remises à niveau » réglementairement avec des travaux de renforcement qui risquent de représenter un coût très important pour la collectivité ces prochaines années. Il est donc, techniquement et financièrement, impossible de canaliser des cours d'eau comme les gaves ou encore l'Adour. Les secteurs inondables le resteront dans la majorité des cas du fait de la puissance des aléas naturels.

Cependant, la Communauté de communes a fait le choix de réfléchir à des problématiques d'inondation ponctuelles, mais qui touchent des secteurs à forts enjeux. Par exemple, une étude stratégique est lancée sur les cours d'eaux des Arrigans dont un certain nombre d'inondations touchent le centre bourg de Pouillon, mais aussi celui de Mimbaste.

PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a confié aux intercommunalités, à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territoire. L'enjeu est de répondre aux objectifs nationaux en matière de développement durable. La Communauté de communes a donc lancé l'élaboration de Plan Climat Air Energie territoire (PCAET) afin de participer, à son échelle, à la lutte contre le changement climatique. Début décembre 2019, collectivités, entreprises, associations et citoyens ont ainsi été réunis afin de fixer le calendrier et la méthodologie de travail. La Communauté de communes a choisi les cabinets GEOCIAM et E6 pour être accompagnée dans cette mise en œuvre. Des moments de concertation publique seront également organisés afin de faire participer un maximum d'habitants à la production de ce premier document.

Notes :

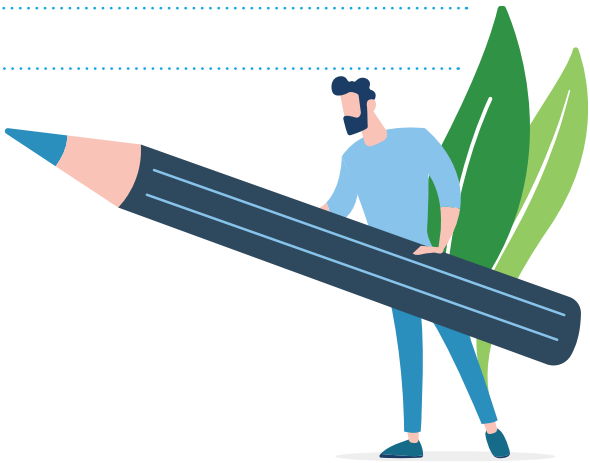

pays d'ORTHE
et ARRIGANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
www.pays-orthe-arrigans.fr